

Minutes Jacques Esteverin, notaire de Villemur, Archives départementales de la Haute-Garonne, cote 3E 21752, PH/JCHR/7553

Testament de m(aîtr)e Hilaire Seigne
not(air)e royal et avocat

Comme ainsin soit qu()il n()y ayt homme quy ne
soit mortel (...)

Le 21 avril 1599, avant midi à Villemur dans la maison du testateur, Hilaire Seigne, notaire royal et avocat en la cour ordinaire de Villemur, malade dans un lit, demande sa sépulture, sans aucune pompe funèbre suivant l'ordre de la religion chrétienne réformée dont il fait profession, au cimetièrre de Villemur. Donne la quantité de 3 éminés de blé à distribuer après son décès ; donne et lègue 600 écus pour construire et aider à bâtir le temple de la présente ville où la parole de dieu se prêche à payer par ses héritiers lors de la construction ; donne et lègue à Guillaume Seigne, son neveu, 3 écus un "tiers" (?) à payer dans l'an de son décès. Ses héritiers généraux et universel, chacuns pour la moitié de tous ses biens : Philippe Seigne son autre neveu taneur natif de la ville de st maixante et Jeanne Bordage femme du susdit Guillaume Seigne, Pierre, François, François, Elisabeth et Jean Seigne frères et soeurs fils et filles dudit Guillaume Seigne et de ladite Bordage à diviser entre eux en parts égales.